

Peu de repentis chez les évadés fiscaux

Malgré des menaces accrues, la cellule de régularisation des évadés fiscaux mise en place par Bercy n'a enregistré que 1?000 dossiers.

A un mois de sa fermeture, le guichet spécial créé par la France est loin d'avoir incité tous les évadés fiscaux à rapatrier leur argent. Sur un total de 2?500 à 3?000 contribuables qui ont contacté la cellule, mise en place en avril pour permettre aux détenteurs d'avoirs clandestins à l'étranger de négocier des pénalités avantageuses en vue de leur rapatriement, **« on a 1?000 dossiers régularisés ou en cours de régularisation »**, chiffre Bercy, qui s'attend à un important rush final. Les profils sont variés, mais avec une dominante, explique Denis di Leonardo, avocat fiscaliste du cabinet Simon Associés?: **« La tranche des 50-70 ans, des gens qui n'ont pas forcément besoin de cet argent mais qui veulent régulariser la situation avant de le transmettre à leurs enfants. »** Les avocats affirment que dans leur grande majorité, il s'agit de fraudeurs **« passifs »**, qui ont hérité de ces fonds à l'étranger ou qui ont constitué leur pactole lorsqu'ils vivaient hors de France sans le déclarer à leur retour. Le nombre de repentis reste dérisoire au regard des 200?000 à 300?000 Français qui seraient titulaires de comptes secrets

en Suisse. Mais par rapport aux débuts décevants de l'opération, le résultat s'annonce **« plutôt significatif »**, estime le responsable du Syndicat national unifié des impôts (Snui) Vincent Drezet. Fin août en effet, les évadés régularisés ne dépassaient guère une centaine. Une vraie accélération est intervenue au moment où le gouvernement a renforcé la pression sur les fraudeurs, en annonçant détenir une liste de 3?000 détenteurs de comptes en Suisse.